



Communiqué de presse

Protection des patients utilisateurs de plateformes, le SFCD force de proposition

Qu'une plateforme de prise de rendez-vous en ligne soit « piégée » par de faux psychiatres ou « victime » de canular de journalistes, **le problème qui est révélé est celui de la confiance** dont les utilisateurs font preuve vis-à-vis de cette plateforme. Pour ces utilisateurs, les plateformes sont, par essence, tenues aux mêmes obligations que les médecins vis-à-vis d'eux. Or il n'en est rien.

Ces plateformes sont des plateformes commerciales comme les autres. Elles ont, pour certaines d'entre elles, seulement la diligence de procéder à des « contrôles » sommaires, visant surtout à donner un gage de sérieux illusoire à leurs services, alors même qu'aucune différence n'est faite entre profession règlementée ou non, profession autorisée en France ou non. Ceci n'est pas suffisant.

En même temps, à l'heure actuelle, ces plateformes ne sont ni en capacité ni en légitimité de procéder à un véritable contrôle administratif, comme le ferait un ordre professionnel.

Le vide juridique est là.

La présence de ces plateformes de rendez-vous en ligne est aujourd'hui devenue incontournable. Pour autant, continuer à les laisser agir en dehors de tout cadre conduit et conduira à de nouveaux scandales qui feront apparaître la pertinence de les rattacher de façon plus sure aux obligations que doivent respecter les médecins.

L'occasion pour le SFCD de promouvoir à nouveau sa piste de solution autour de la notion « d'obligations voisines de celles des médecins ». Cette construction juridique pourrait obliger les plateformes de rendez-vous en ligne à respecter des obligations propres à réduire l'asymétrie qui existe dans la relation entre la plateforme et son utilisateur, afin que la confiance de ce dernier ne puisse plus être trompée impunément.

Contact presse : Dr Nathalie Delphin -Présidente 06 11 69 16 06 - nathalie.delphin@sfcd.fr



A PROPOS DU SFCD

Créé en 1935, le SFCD est le plus ancien syndicat de la profession dentaire. Composé de chirurgiens-dentistes bénévoles de tous modes d'exercice (libéral, salarié, hospitalier, universitaire, collaboration), le SFCD centre sa réflexion sur l'éthique de la relation humaine patient/praticien, dans l'intérêt général et le long terme.